

Question orale de M. Van de Cauter : Le péage bruxellois.

M. Van de Cauter souhaite obtenir des précisions sur l'attitude de la commune d'Uccle à l'égard du péage que la Région bruxelloise voudrait lever sur le trafic interrégional.

Ce projet fait l'objet de vives critiques de la part des Régions wallonne et flamande, voire même des partis qui l'ont approuvé à l'échelon bruxellois, comme le CDH et le VLD.

N'est-il pas incongru, voire même anticonstitutionnel, de fixer une taxe sans une concertation nationale au sein du comité de concertation interrégional ?

Ne vaudrait-il pas mieux adapter au niveau national la fiscalité des voitures, afin d'éviter de nouvelles inégalités entre les Belges ?

Ne risque-t-on pas de chasser les entreprises de Bruxelles ?

Ne risque-t-on de couper encore davantage Bruxelles de son arrière-pays brabançon en pénalisant les nombreux Bruxellois qui ont de la famille ou des amis dans le reste du Brabant ?

Pour Uccle en avant, plutôt que de taxer davantage les voitures, il faudrait d'abord dynamiser les transports en commun, de manière à ce qu'ils constituent une alternative valable. Priorité doit être donnée au développement du RER dans le Brabant et du métro à Uccle.

M. Van de Cauter déplore qu'actuellement, les trams et bus soient engorgés dans le trafic, soient bondés aux heures de pointe, subissent des pannes fréquentes et soient parfois impliqués dans des accidents.

M. l'Echevin Wyngaard émet un certain doute quant à la recevabilité de la question orale de M. Van de Cauter, étant donné que l'instauration d'un péage urbain ne relève pas de l'échelon communal.

Vu que le gouvernement régional n'a pas entrepris une consultation formelle auprès des communes, l'avis du Collège ucclais n'a pas été sollicité.

Toutefois, M. l'Echevin Wyngaard partage le point de vue de M. Van de Cauter selon lequel il y a lieu de réfléchir à des alternatives crédibles. Le dépôt d'une motion sur l'expansion du métro, déposée par le chef du groupe Uccle en avant, permettra d'en discuter.

L'extension du métro constitue assurément une solution intéressante, mais il faut bien être conscient du fait que l'ensemble du territoire ucclais ne pourra pas être desservi par le métro.

M. l'Echevin Wyngaard souligne aussi l'intérêt du chemin de fer, étant donné qu'Uccle compte plusieurs gares sur son territoire.

Les sites propres des trams 4 et 92 ont contribué à améliorer la fluidité du trafic vicinal. Il en est de même pour la ligne du tram 7.

M. l'Echevin Wyngaard espère que les discussions dans le groupe de travail associant les différentes formations politiques permettront au Conseil communal de mettre au point une motion ambitieuse lors de la séance du mois prochain.

Néanmoins, aucune réponse ne peut être fournie à ce stade sur la problématique du péage, puisqu'il s'agit d'un dossier régional.

M. Van de Cauter regrette que le Collège n'ait aucune opinion à émettre sur ce point, étant donné que l'instauration d'une telle taxe aurait inévitablement un impact sur la commune.